

# DEJEPS

## Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (Niveau 5)

Spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle »  
Mention « Développement de projets, territoires »

## Dossier de candidature 2023-2024

Photo

Nom : ..... Nom de jeune fille : .....

Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Lieu de naissance : ..... N° département : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

☎ (fixe) : ..... ☎ (mobile) : .....

Mail : .....

N° Sécurité Sociale : .....

Organisme affilié : .....

Avez-vous participé à une réunion d'information collective sur nos formations « jeps » ?  Oui  Non

Fait à : ....., le .....

Signature :

## Conditions réglementaires à remplir pour se présenter aux épreuves de sélection

1- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles

**OU**

2- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 5 enregistré au répertoire national des certifications professionnelles

**OU**

3- Attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau 4 et se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois retracée dans un dossier accompagné d'une (ou des) attestation(s) de l'employeur ou de l'organisation de l'activité

**OU**

4- Justifier de 24 mois d'activité professionnelles ou bénévoles (correspondant à 1 600 heures minimum) retracés dans un dossier accompagné d'une (ou des) attestation(s) de l'employeur ou de l'organisation de l'activité.

**Joindre les copies de vos diplômes ou attestations.**

## Les formations

### Procédure d'entrée en formation (cf. dates tableau ci-dessous)

- ⇒ Dépôt du dossier de candidature
- ⇒ TEP à valider par la DRAJES
- ⇒ Sélection
  - Vous serez convoqué(e) à une date (*indépendamment de la sélection finale*) pour :
    - Une épreuve écrite
    - Un entretien oral
  - La sélection finale s'appuiera sur le dossier de candidature et les 2 précédentes épreuves
- ⇒ Positionnement (**présence obligatoire les 2 premiers jours**, coût : 273 €. Le troisième jour : entretien en vue d'une procédure d'allègement : 105 € la journée)

Pour quelle session de formation vous inscrivez-vous ?

Lieu	TEP, sélection finale et positionnement	Dates extrêmes de la formation	Dossier de candidature à retourner :
Angers <input type="checkbox"/>	<b>Sélection</b> : le 29/11/2022 <b>Positionnement, si sélection</b> : du 12 au 14 décembre 2022	Du 9 janvier 2023 au 28 juin 2024	<b>Avant le 25 novembre 2022</b>

## Votre situation professionnelle lors de l'entrée en formation

**Demandeur d'emploi** depuis le : .....

N° d'identifiant : .....

Vous bénéficierez toujours de droits Pôle emploi le 1er jour de l'entrée en formation :  OUI  NON

Possibilité de financement à 100 % pour un certain nombre de stagiaires demandeurs d'emploi dans le cadre du dispositif « visa métiers », selon éligibilité :

- sorti.(e) de formation initiale depuis au moins 6 mois à l'entrée en formation
- demandeur d'emploi inscrit au Pôle emploi et détenteur d'une « fiche de prescription » qui valide votre projet (Il est nécessaire que vous vous rapprochiez de l'organisme auprès duquel vous êtes inscrit(e) (Pôle emploi, Mission Locale, Cap emploi, ...) pour un accompagnement à la construction et la sécurisation du parcours de formation. La « fiche de prescription » qui vous sera délivrée par cet organisme, devra être jointe au présent dossier, (ou adressée par mail directement par le prescripteur), impérativement avant les sélections d'entrée.

- satisfaire aux EPEF et aux tests de sélections

nota : « public éligible » ne veut pas dire « automatiquement financé ».

**Salarié.e** depuis le : .....

Type de contrat :

CDI  CDD Fin du contrat le : .....

Autre, précisez : .....

Temps de travail :

Temps plein  Temps partiel Précisez : .....

Fonction : .....

Employeur : Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Nom du responsable de la structure : .....

Pour les salariés, votre employeur est-il informé de votre candidature au DEJEPS ?

OUI

NON

Pouvons-nous lui envoyer des informations concernant les démarches administratives et financières à suivre ?

OUI

NON

Comment avez-vous eu connaissance de la mise en place de la formation ? :

Site internet

DRAJES

Bouche à oreille

Pôle Emploi/Mission locale

Salon/ forum

Porte ouverte

Autre : .....

## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Une note personnelle de **2 pages minimum** qui retrace :
  - Vos expériences dans le domaine de l'animation et/ou coordination (salariée ou non)
  - Vos motivations pour suivre la présente formation. *Possibilité de joindre tous documents utiles à la compréhension de la présente candidature*
- Un curriculum vitae en précisant notamment vos expériences en animation
- Pour les salariés, l'avis de votre employeur (sur papier libre) quant à votre entrée en formation DEJEPS
- Deux photos d'identité (dont une à coller sur le présent dossier)
- La ou les photocopies de vos diplômes indiqués page 2
- La photocopie de l'attestation de PSC 1 (ou formation de premiers secours ou SST : Sauveteur Secourisme du Travail). **Cette pièce est OBLIGATOIRE pour la validation des TEP.**
- Pour les personnes de moins de 25 ans : les photocopies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense
- Une photocopie de pièce d'identité (carte nationale d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité)
- Avis de situation Pôle Emploi

Pour les candidats répondant aux conditions n°3 et 4 de la page 2 :

- Un dossier présentant vos expériences professionnelles (joindre la ou les attestation(s) de l'employeur ou de l'organisateur de l'activité)

**La demande de candidature définitive ne sera prise en compte qu'à la réception de l'ensemble des pièces administratives demandées ci-dessus**

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Régionale Familles Rurales des Pays de la Loire pour permettre les inscriptions, le suivi, le bilan, le traitement administratif et financier des dossiers. La base légale du traitement est « la personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques ». Les données collectées peuvent être communiquées exclusivement aux destinataires en lien avec la finalité poursuivie (Exemple : Conseil Régional Pays de la Loire, Pole Emploi, DRDJSCS, Agence Française Erasmus +). Les données sont conservées pendant une durée légale de 10 ans. Conformément à la loi Informatique et libertés ainsi qu'au règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : [fr.paysdelaloire@famillesrurales.fr](mailto:fr.paysdelaloire@famillesrurales.fr)*